

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MAI 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le douze mai à 20 heures 30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

**Etaient présents :** Michaël DUMAS - Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE - Gérald GONON - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE - Renaud PEURON - Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET

**Absents excusés :** Isabelle BECKER (ayant donné pouvoir à Jean-Claude GARDE) – Damien PARET - Chantal PIGNARD (ayant donné pouvoir à Joël FLACHAT) - Véronique POYET.

**Secrétaire de séance :** André FRANC

*1) Le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité  
Monsieur le Maire demande le rajout des délibérations à l'ordre du jour de la réunion.*

### **2) Convention avec la ville de FEURS pour le centre médico scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition de convention reçue par la ville de FEURS pour une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Feurs qui gère et assure le suivi des dossiers médicaux des enfants scolarisés sur notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que nous dépendons d'un RPI avec BUSSY-ALBIEUX et SAINT-SIXTE et que cette décision doit être prise en concertation avec les autres communes.

N'ayant pas tous les éléments à l'heure actuelle, il propose de reporter cette décision à une séance ultérieure.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.**

### **3) Signature d'un contrat de prêt**

Monsieur le Maire rappelle que la commune va devoir souscrire des emprunts afin de financer les travaux de rénovation de la salle des fêtes ainsi que le changement de mode de chauffage par la géothermie. Il propose que la commune contracte un prêt à long terme pour le financement d'une partie des travaux soit 200 000 € et un prêt à court terme sur 2 ans d'un montant de 300 000 € en attente des subventions. Il informe le Conseil Municipal des démarches effectuées pour obtenir des propositions financières de diverses banques afin de pouvoir comparer les offres.

A ce jour, seules 2 banques sur les 5 consultées ont fait une proposition financière, à savoir la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel.

Cette situation ne permet pas aux conseillers de comparer les différentes offres et de se prononcer. Monsieur le Maire propose de reporter le point à une séance ultérieure.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.**

### Questions diverses :

- Recensement des logements vacants : Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants. Celle-ci doit être votée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une application à compter de 2024. Il demande aux élus de recenser ces logements à proximité de chez eux et d'informer leurs voisins sur cette taxe.

- Crépis du local des associations : Des devis ont été demandés pour faire réaliser le crépi du local des associations par un professionnel. 2 propositions ont été reçues :

- Entreprise YAS : 3 384,00 € HT – 4 060,80 € TTC
- Entreprise LAFOND : 5 424,80 € HT – 6 509,76 € TTC

Le devis de l'entreprise YAS est retenu pour un montant de 4 060,80 € TTC. Le chantier débutera rapidement.

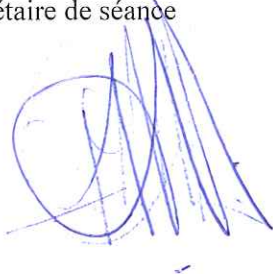
- Pompes : Des devis ont été demandés pour l'installation d'une pompe immergée dans le puit situé dans la goutte :

- Entreprise CHOMAT : 2 063,46 € TTC
- Entreprise JEANNET-DEBIT : 1 638,92 € TTC

Jean-Gérard MERLE propose d'effectuer l'installation avec l'agent technique pour éviter les frais d'installation. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise JEANNET DEBIT pour un montant de 1 638,92 € TTC et installation effectuée par Jean-Gérard MERLE et Christophe OLIVIER.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

André FRANC  
Secrétaire de séance



Jean-Claude GARDE  
Maire

